



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maintien des subventions versées à la Turquie pour sa pré-adhésion à l'UE

Question écrite n° 1894

Texte de la question

M. Bernard Deflesselles attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la pertinence de maintenir les subventions versées pour la préadhésion de la Turquie. En effet, les derniers événements violents et anti-démocratiques qui se sont produits en Turquie sur décision du président Erdogan, incite à penser que ce pays a cessé de regarder vers l'Europe depuis de nombreuses années. La France subventionne le processus de préadhésion, *via* sa participation au budget communautaire, à hauteur de 17 % du montant total. La défense des droits de l'Homme fait partie de l'identité française. La France ne peut cautionner *ad vitam aeternam* le financement d'une dérive dictatoriale qui souhaite réintroduire la peine de mort et procéder à une révision constitutionnelle visant à renforcer les pouvoirs de son président. En conséquence, il souhaite connaître la position du Gouvernement, compte tenu de ces menaces et propose la suspension des subventions à la Turquie tant que celle-ci s'obstinera dans cette dictature, qui rappelle malheureusement celle de l'entre-deux-guerres.

Texte de la réponse

L'évolution de la Turquie présente en effet des signes préoccupants. Au regard de cette situation, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont demandé, lors du Conseil européen des 19 et 20 octobre dernier, à la Commission européenne d'étudier la possibilité de réduire les fonds alloués à la Turquie dans le cadre de l'instrument d'aide de pré-adhésion et/ou de les réorienter vers le soutien à la société civile.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Deflesselles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1894

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2017](#), page 4787

Réponse publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5910